

RAPPORT PILIER III

2022

Actualisation au 30 juin 2022

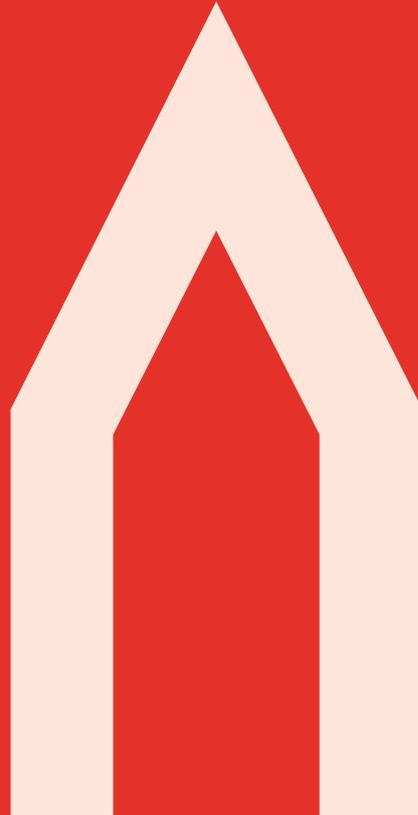


TABLE DES MATIERES

INDEX DES TABLEAUX ET INFORMATIONS QUALITATIVES	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
1. PUBLICATION DES INDICATEURS CLÉS ET D'UNE VUE D'ENSEMBLE DES ENCOURS À RISQUE PONDÉRÉS	7
2. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES	9
3. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LE COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE.....	14
4. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LE RATIO DE LEVIER.....	15
5. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES DE LIQUIDITÉ	19
6. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT, AU RISQUE DE DILUTION ET SUR LA QUALITÉ DE CRÉDIT	20
7. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT.....	27
8. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'APPROCHE STANDARD.....	28
9. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'APPROCHE NI POUR LE RISQUE DE CRÉDIT.....	30
10. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET AUX EXPOSITIONS SOUS FORME D' ACTIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE	35
11. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (CRR).....	37
12. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES EXPOSITIONS AUX POSITIONS DE TITRISATION.....	41
13. PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE MARCHÉ ET LA GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (IRRBB).....	43

Index des tableaux et informations qualitatives

Référence	Dénomination	Référence aux règlements CRR
Chapitre 1: Publication des indicateurs clés et d'une vue d'ensemble des encours à risque pondérés		
EU KM1	Indicateurs clés	art. 447, points a) à g), art. 438, point b)
EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	art. 438, point d)
Chapitre 2: Publication d'informations sur les fonds propres		
Tableau 1	Les capitaux propres bilantaires (selon les principes du règlement UE 1423/2013)	art. 437
Tableau 2	Passage des capitaux propres bilantaires ajustés aux fonds propres réglementaires (selon les principes du règlement UE 1423/2013)	art. 437
EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	art. 437, points a), d) à f)
EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	art. 437, points a), d) à f)
Chapitre 3: Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique		
EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	art. 440, point a)
EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	art. 440, point b)
Chapitre 4: Publication d'informations sur le ratio de levier		
EU LR1	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	art. 451(1), points a) à c), art. 451(2)(3)
EU LR2	Ratio de levier - déclaration commune	art. 451(1), points a) à c), art. 451(2)(3)
EU LR3	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	art. 451(1), points a) à c), art. 451(2)(3)
Chapitre 5: Publication d'informations sur les exigences de liquidité		
EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	art. 451 bis(2)
Chapitre 6: Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit, au risque de dilution et sur la qualité de crédit		
Tableau 3	Evolution des RWA	art. 452 point g)
EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes.	art. 442, points c), e) et f)
EU CR1-A	Echéance des expositions	art. 442, point g)
EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants	art. 442, point f)
EU CR2-A	Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés	art. 442, points c) et f)
EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	art. 442, points c), e) et f)
EU CQ2	Qualité de la renégociation	art. 442, points c) et f)
EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance	art. 442, point d)
EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	art. 442, points c), e) et f)
EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	art. 442, points c), e) et f)
EU CQ6	Évaluation des sûretés - prêts et avances	art. 442, points c) et f)
EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	art. 442, points c), e) et f)
EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission	art. 442, points c) et f)
Chapitre 7: Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit		
EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC: informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC	art. 453, point f)
Chapitre 8: Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche standard		
EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	art. 453, points g) à i), art. 444, point e)
EU CR5	Approche standard	art. 444, point e)
Chapitre 9: Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit		
EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD	art. 452, point g)
EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC	art. 453, points g) et j)
EU CR8	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	art. 438, point h)
Chapitre 10: Informations relatives aux expositions de financement spécialisé et aux expositions sous forme d'actions selon la méthode de pondération simple		
EU CR10.1	Financement de projets	art. 438, point e)
EU CR10.2	Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité	art. 438, point e)
EU CR10.3	Financement d'objet	art. 438, point e)
EU CR10.4	Financement de matières premières	art. 438, point e)
EU CR10.5	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	art. 438, point e)

Référence	Dénomination	Référence aux règlements CRR
-----------	--------------	------------------------------

Chapitre 11: Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie

EU CCR1	EU CCR1 — Analyse des expositions au CCR par approche	art. 439, points f), g), k) et m)
EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	art. 439, point h)
EU CCR3	Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de ris	art. 439, point l)
EU CCR4	Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD	art. 439, point l)
EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR	art. 439, point e)
EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	art. 439, point j)
EU CCR7	États des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM	art. 438, point h)
EU CCR8	Expositions sur les CCP	art. 439, point i)

Chapitre 12: Publication d'informations sur les expositions aux positions de titrisation

EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	art. 449, point j)
EU SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	art. 449, point j)
EU SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	art. 449, point k)
EU SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées — établissement agissant en tant qu'investisseur	art. 449, point k)
EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	art. 449, point l)

Chapitre 13: Publication d'informations sur le risque de marché et la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)

EU MR1	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	art. 445
--------	---	----------

Liste des abréviations

ARC :	Atténuation du risque de crédit
A-IRB :	Approche NI avancée
CET1:	Eléments de fonds propres de base de catégorie 1
CCF :	Credit Conversion Factor
CCP :	Contrepartie centrale
CVA :	Credit Valuation Adjustment
F-IRB :	Approche NI simple
HQLA :	High Quality Liquid Assets
NI :	Notations internes
RWA :	Montant d'exposition pondéré
SREP :	Processus de contrôle et d'évaluation prudentielle
SA-CCR :	Approche standard pour le risque de contrepartie
SEC-ERBA :	Approche fondée sur les notations externes pour les titrisations
SEC-IRBA :	Approche fondée sur les notations internes pour les titrisations
SEC-SA :	Approche standard pour les titrisations

Introduction

Pour l'actualisation du rapport Pilier 3 au 30 juin 2022, Spuerkeess a considéré le règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission du 15 mars 2021 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication, par les établissements, des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission, le règlement délégué (UE) 2015/1555 de la Commission, le règlement d'exécution (UE) 2016/200 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2017/2295 de la Commission.

A partir de 2022, une adaptation méthodologique a été effectuée au niveau du calcul de la charge en capital pour le risque de crédit. Ainsi, Spuerkeess a migré ses portefeuilles « Low default » à savoir Souverains, Etablissements financiers et Grandes entreprises de l'approche des notations internes vers l'approche standard après réception des approbations nécessaires de la part de Banque centrale européenne.

1. Publication des indicateurs clés et d'une vue d'ensemble des encours à risque pondérés

Indicateurs clés (EU KM1)

en 1.000		a	b	c	d	e
		2022 06	2022 03	2021 12	2021 09	2021 06
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5.367.479,2	5.265.802,0	5.027.428,2	4.683.230,9	4.646.022,3
2	Fonds propres de catégorie 1	5.367.479,2	5.265.802,0	5.027.428,2	4.683.230,9	4.646.022,3
3	Fonds propres totaux	5.371.366,9	5.272.180,9	5.036.271,0	4.694.592,2	4.659.903,2
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	24.475.530,7	24.624.769,8	23.254.723,7	21.804.770,1	21.332.475,4
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	21,93%	21,38%	21,62%	21,48%	21,78%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	21,93%	21,38%	21,62%	21,48%	21,78%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,95%	21,41%	21,66%	21,53%	21,84%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,28%	1,28%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,72%	0,72%	0,56%	0,56%	0,56%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,96%	0,96%	0,75%	0,75%	0,75%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,28%	9,28%	9,00%	9,00%	9,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,40%	0,40%	0,44%	0,44%	0,43%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,40%	3,40%	3,44%	3,44%	3,43%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,68%	12,68%	12,44%	12,44%	12,43%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	3.100.037,7	3.872.655,7	3.748.418,4	3.483.968,6	3.472.736,2
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	60.196.110,9	58.929.284,9	56.566.070,8	56.522.579,8	56.048.815,5
14	Ratio de levier (%)	8,92%	8,94%	8,89%	8,31%	8,29%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux - Valeur pondérée totale	16.783.980,1	15.919.384,8	15.459.829,7	14.978.718,0	14.795.938,2
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	11.962.187,2	11.398.617,7	11.000.678,7	10.859.212,9	10.819.912,6
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	1.639.534,8	1.658.142,0	1.563.726,9	1.642.429,4	1.981.791,6
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	10.322.652,4	9.740.475,7	9.436.951,7	9.216.783,5	8.838.121,0
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	163,12%	164,15%	164,25%	163,02%	168,53%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	35.791.558,3	36.430.344,6	36.475.161,8	35.627.739,5	35.612.222,6
19	Financement stable requis total	25.778.910,6	27.214.925,0	27.055.413,6	26.674.374,7	26.586.829,7
20	Ratio NSFR (%)	138,84%	133,86%	134,82%	133,57%	133,95%

Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (EU OV1)

en 1.000		Encours pondérés à risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		a	b	c
		2022 06	2022 03	2022 06
1	Risque de crédit (hors CCR)	21.175.077,0	21.286.846,6	1.694.006,2
2	Dont approche standard	5.493.305,2	5.629.090,0	439.464,4
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	4.541.046,8	4.471.995,7	363.283,7
4	Dont approche par référencement (financements spécialisés)	1.559.021,9	1.542.386,3	124.721,8
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	6.310.042,0	6.446.794,2	504.803,4
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	1.736.738,1	1.694.338,9	138.939,0
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	818.091,2	723.825,6	65.447,3
7	Dont approche standard	224.934,2	184.103,2	17.994,7
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	0,0	0,0	0,0
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	161.426,1	120.262,3	12.914,1
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	137.598,7	143.348,3	11.007,9
9	Dont autres CCR	294.132,2	276.111,8	23.530,6
10	Dont méthode de l'évaluation au prix de marché	-	-	-
11	Dont méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	294.132,2	276.111,8	23.530,6
12	Sans objet			
13	Sans objet			
14	Sans objet			
15	Risque de règlement	0,0	0,0	0,0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	11.155,5	11.375,8	892,4
17	Dont approche SEC-IRBA	0,0	0,0	0,0
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	11.094,3	11.353,4	887,5
19	Dont approche SEC-SA	0,0	0,0	0,0
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	61,1	22,5	4,9
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	650.374,3	694.780,4	52.029,9
21	Dont approche standard	650.374,3	694.780,4	52.029,9
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	0,0	0,0	0,0
EU 22a	Grands risques	0,0	0,0	0,0
23	Risque opérationnel	1.083.327,0	1.083.327,0	86.666,2
EU 23a	Dont approche élémentaire	0,0	0,0	0,0
EU 23b	Dont approche standard	1.083.327,0	1.083.327,0	86.666,2
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	0,0	0,0	0,0
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	737.505,7	824.614,4	59.000,5
25	Sans objet			
26	Sans objet			
27	Sans objet			
28	Sans objet			
29	Total	24.475.530,7	24.624.769,8	1.958.042,5

Remarques :

Le montant en ligne 1 inclut les RWA additionnels de 1.534.923,1 suite à l'application du RW floor de 15% pour l'immobilier (suivant circulaire CSSF 16/643)

Ce montant n'est pas ventilé dans les lignes 2-5.

Le montant en ligne 7 reprend les expositions au risque sous la nouvelle approche SA-CCR que la Banque utilise depuis juin 2021.

2.Publication d'informations sur les fonds propres

Les capitaux propres bilantaires (Tableau 1)
(selon les principes du règlement UE 2021/637)

en EUR 1.000

	2022 06	2021 12
Total Capitaux Propres bilantaires	5.381.547,7	5.137.139,2
Capital social	173.525,5	173.525,5
Réserves	3.407.867,3	3.038.835,9
Résultat de l'exercice dans les comptes sociaux	144.542,3	236.790,5
Réserve de réévaluation	1.655.612,7	1.687.987,3
Total Capitaux Propres bilantaires	5.381.547,7	5.137.139,2
Ajustements liés aux provisions prudentielles	251.642,4	283.475,6
Ajustements liés à la variation du compte de résultat LuxGaap vers le compte de résultat IFRS	-13.941,7	-31.833,2
Total Capitaux Propres bilantaires ajustés	5.619.248,5	5.388.781,6

Passage des capitaux propres bilantaires ajustés aux fonds propres réglementaires (Tableau 2)
(selon les principes du règlement UE 2021/637)

<i>en EUR 1.000</i>	2022 06	2021 12
Total Capitaux Propres bilantaires ajustés	5.619.248,5	5.388.781,6
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-130.600,7	-204.957,3
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	5.488.647,8	5.183.824,3
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-121.168,6	-156.396,1
Dont corrections de valeur supplémentaires	-5.005,6	-4.210,5
Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-723,1	-796,0
Dont immobilisations incorporelles	-32.550,0	-34.200,0
Dont montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-46.517,7	-49.218,8
Dont détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	0,0	0,0
Dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement (UE) 575/2013	0,0	0,0
Dont montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision FGDL	-36.012,3	-67.845,6
Dont couverture insuffisante des expositions non performantes	-359,9	-125,1
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	5.367.479,2	5.027.428,2
Fonds Propres de catégorie 2 (Tier 2)	3.887,6	8.842,8
Dont emprunts subordonnés éligibles	3.887,6	8.842,8
Fonds Propres Réglementaires totaux	5.371.366,9	5.036.271,0
Excess (+) / Shortfall (-) réglementaire	-46.517,7	-49.218,8
Pertes anticipées réglementaires selon l'approche des notations internes	148.978,9	165.794,1
Provisions générales prises en compte	0,0	0,0
Provisions spécifiques prises en compte	102.461,2	116.575,3
Exigence de fonds propres totale	1.958.042,5	1.860.377,9

Composition des fonds propres réglementaires (EU CC1)

<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>		(a)
		Montants
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves		
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	173.525,5
2	Résultats non distribués	3.606.726,6
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1.708.395,8
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0,0
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	0,0
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	0,0
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	0,0
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	5.488.647,8

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires		
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-5.005,6
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-32.550,0
9	<i>Sans objet</i>	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0,0
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-723,1
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-46.517,7
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0,0
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0,0
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	0,0
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0,0
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0,0
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
20	<i>Sans objet</i>	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	0,0
EU-20b	dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0,0
EU-20c	dont positions de titrisation (montant négatif)	0,0
EU-20d	dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0,0
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0,0
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0,0
23	dont détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0,0
24	<i>Sans objet</i>	
25	dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	0,0
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0,0
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	0,0
26	<i>Sans objet</i>	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	0,0
27a	Autres ajustements réglementaires	-36.372,2
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-121.168,6
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5.367.479,2
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0,0
31	dont classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	0,0
32	dont classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	0,0
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	0,0
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0,0
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0,0
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0,0
35	dont instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0,0
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0,0

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires		
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0,0
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0,0
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
41	Sans objet	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	0,0
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	0,0
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5.367.479,2
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3.887,6
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	0,0
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0,0
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0,0
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0,0
49	dont instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0,0
50	Ajustements pour risque de crédit	0,0
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	3.887,6
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires		
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0,0
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0,0
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
54a	Sans objet	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0,0
56	Sans objet	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0,0
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0,0
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	0,0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	3.887,6
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	5.371.366,9
60	Montant total d'exposition au risque	24.475.530,7

Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21,93%
62	Fonds propres de catégorie 1	21,93%
63	Total des fonds propres	21,95%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,62%
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,40%
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,50%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	12,67%
69	Sans objet	
70	Sans objet	
71	Sans objet	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	7.522,6
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	295.002,3
74	Sans objet	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	0,0
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0,0
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	77.089,2
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	0,0
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	89.346,1
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	0,0
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0,0
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0,0
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0,0
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0,0
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0,0

3. Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCyB1)

	a	b	c		d	e	f	g			h	i	j	k	l	m
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres			Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit					Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation						
<i>au 30.06.2022 en 1.000</i>																
010 Ventilation par pays																
Bulgarie	0,0	62,3	0,0	0,0	0,0	0,0	62,3	0,1	0,0	0,0	0,1	1,0	0,0%	0,50%		
République tchèque	21.033,9	400,5	0,0	0,0	0,0	0,0	21.434,4	1.685,8	0,0	0,0	1.685,8	21.072,9	0,1%	0,50%		
Hong Kong	31.561,7	1.366,5	0,0	0,0	0,0	0,0	32.928,1	1.268,7	0,0	0,0	1.268,7	15.858,6	0,1%	1,00%		
Luxembourg	834.677,2	30.418.608,9	0,0	0,0	0,0	0,0	31.253.286,1	1.210.327,6	0,0	0,0	1.210.327,6	15.129.094,4	77,8%	0,50%		
Norvège	484.259,1	721,9	0,0	0,0	0,0	0,0	484.981,0	6.389,8	0,0	0,0	6.389,8	79.872,8	0,4%	1,50%		
Slovaquie	0,0	188,4	0,0	0,0	0,0	0,0	188,4	1,0	0,0	0,0	1,0	13,0	0,0%	1,00%		
Tous les autres pays	7.762.874,5	917.256,0	0,0	0,0	46.120,7	8.726.251,1	334.379,4	0,0	892,4	335.271,9	4.190.898,2	21,6%	0,00%			
020 Total	9.134.406,3	31.338.604,4	0,0	0,0	46.120,7	40.519.131,4	1.554.052,4	0,0	892,4	1.554.944,9	19.436.811,0	100,0%	0,3967%			

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCyB2)

<i>au 30.06.2022 en 1.000</i>	a
1 Montant total d'exposition au risque	24.475.530,7
2 Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,3967%
3 Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	97.096,7

4. Publication d'informations sur le ratio de levier

Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>		a
		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	57.074.821,5
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	0,0
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	0,0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	0,0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0,0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0,0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0,0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-275.148,8
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	612.696,8
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	3.509.760,0
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-5.005,6
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	0,0
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	0,0
12	Autres ajustements	-721.013,0
13	Mesure de l'exposition totale	60.196.110,9

Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)

<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		a	b
		2022 06	2021 12
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	55.253.943,5	52.090.950,9
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0,0	0,0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	0,0	0,0
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0,0	0,0
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0,0	0,0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-121.168,6	-156.396,1
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	55.132.775,0	51.934.554,8

Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	394.956,2	-22.667,1
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0,0	0,0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	270.774,3	293.021,1
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0,0	0,0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	0,0	0,0
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	0,0	0,0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	0,0	0,0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	0,0	0,0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	0,0	0,0
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	0,0	0,0
13	Expositions totales sur dérivés	665.730,4	270.354,0
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	469.170,1	358.526,4
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-194.021,3	-39.317,5
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	612.696,8	535.163,2
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> , paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0,0	0,0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0,0	0,0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	0,0	0,0
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	887.845,6	854.372,1
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	7.973.006,1	7.608.851,0
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	4.463.246,1	4.102.061,1
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0,0	0,0
22	Expositions de hors bilan	3.509.760,0	3.506.789,9
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point c), du CRR)	0,0	0,0
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	0,0	0,0
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	0,0	0,0
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	0,0	0,0
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	0,0	0,0
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	0,0	0,0
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	0,0	0,0
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> paragraphe 1, point o), du CRR)	0,0	0,0
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> paragraphe 1, point p), du CRR)	0,0	0,0
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	0,0	0,0
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	0,0	0,0

Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	5.367.479,2	5.027.428,2
24	Mesure de l'exposition totale	60.196.110,9	56.566.070,8
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	8,92%	8,89%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,92%	8,89%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,92%	8,89%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	282.861,1	382.797
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	275.148,7	319.208,9
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	60.203.823,3	56.629.658,4
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	60.203.823,3	56.629.658,4
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,92%	8,88%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,92%	8,88%

Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)

<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>		a
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	55.299.505,3
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	0,0
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	55.299.505,3
EU-4	Obligations garanties	2.811.851,5
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	16.950.544,4
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	514.306,6
EU-7	Établissements	3.039.498,8
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	17.924.430,9
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	2.621.438,8
EU-10	Entreprises	8.044.530,4
EU-11	Expositions en défaut	119.133,7
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	3.273.770,2

5. Publication d'informations sur les exigences de liquidité

Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) (EU LIQ1)

Données de l'année 2021 / 2022 * en EUR 1.000.000	Valeur non pondérée totale (moy. Q3-2021)	Valeur non pondérée totale (moy. Q4-2021)	Valeur non pondérée totale (moy. Q1-2022)	Valeur non pondérée totale (moy. Q2-2022)	Valeur pondérée totale (moy. Q3-2021)	Valeur pondérée totale (moy. Q4-2021)	Valeur pondérée totale (moy. Q1-2022)	Valeur pondérée totale (moy. Q2-2022)
1 Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					14.978,7	15.459,8	15.919,4	16.784,0
Sorties de trésorerie								
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	20.821,7	21.031,3	21.235,3	21.480,4	1.537,5	1.555,3	1.573,0	1.593,8
3 Dépôts stables	10.422,6	10.547,8	10.644,5	10.736,7	521,1	527,4	532,2	536,8
4 Dépôts moins stables	10.399,1	10.483,5	10.590,9	10.743,7	1.016,4	1.027,9	1.040,8	1.057,0
5 Financement de gros non garanti, dont :	12.215,0	12.415,8	13.050,8	13.716,5	7.793,4	7.909,6	8.308,5	8.765,5
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	1.618,6	1.634,3	1.661,3	1.718,9	404,7	408,6	415,3	429,7
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	10.035,8	10.249,1	10.883,8	11.466,4	6.828,1	6.968,7	7.387,5	7.804,6
8 Créances non garanties	560,6	532,4	505,7	531,2	560,6	532,4	505,7	531,2
9 Financement de gros garanti					57,2	62,2	68,5	83,5
10 Exigences supplémentaires, dont :	3.815,2	3.779,2	3.775,2	3.950,0	954,6	953,9	978,0	1.041,4
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres exigences de sûreté	625,7	618,1	628,9	661,4	625,7	618,1	628,9	661,4
12 Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13 Facilités de crédit et de trésorerie	3.189,6	3.161,1	3.146,3	3.288,6	328,9	335,8	349,1	380,0
14 Autres obligations de financement contractuel	198,8	184,1	121,6	94,5	126,7	122,6	73,0	58,1
15 Autres obligations de financement éventuel	4.356,8	4.409,6	4.406,2	4.458,2	389,7	397,1	397,6	419,8
16 Total des sorties de trésorerie					10.859,2	11.000,7	11.398,6	11.962,2
Entrées de trésorerie								
17 Opérations de prêt garanties (p. ex. prises en pension)	410,8	275,5	251,0	164,9	323,4	212,2	194,8	121,6
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	909,6	941,8	972,0	1.007,9	782,0	810,4	842,0	866,6
19 Autres entrées de trésorerie	537,1	541,1	621,4	651,3	537,1	541,1	621,4	651,3
19a (Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19b (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 Total des entrées de trésorerie	1.857,5	1.758,4	1.844,4	1.824,0	1.642,4	1.563,7	1.658,1	1.639,5
20a Entrées de trésorerie entièrement exemptes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20b Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	1.857,5	1.758,4	1.844,4	1.824,0	1.642,4	1.563,7	1.658,1	1.639,5
21 Coussin de liquidité					14.978,7	15.459,8	15.919,4	16.784,0
22 Total des sorties nettes de trésorerie					9.216,8	9.437,0	9.740,5	10.322,7
23 Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)					163,0%	164,3%	164,2%	163,1%

(*) il s'agit de la moyenne des observations de fins de mois des 12 mois précédents la fin de chaque trimestre

6. Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit, au risque de dilution et sur la qualité de crédit

Evolution des RWA pour risque de crédit par rapport à la période précédente (Tableau 3)

Classes d'exposition en EUR 1.000	RWA au 30.06.2022	RWA au 31.12.2021	Variation
Administrations centrales ou banques centrales	0,0	1.068.360,7	-1.068.360,7
Etablissements	0,0	1.936.158,8	-1.936.158,8
Entreprises	5.500.517,6	6.917.376,5	-1.416.858,9
dont Non PME	2.581.778,3	4.037.077,5	-1.455.299,2
dont financements spécialisés	1.559.021,9	1.532.291,0	+26.730,9
dont PME	1.359.717,4	1.348.007,9	+11.709,4
Clientèle de détail	1.736.738,1	1.655.190,8	+81.547,3
Expositions garanties par un bien immobilier	1.229.642,1	1.170.514,6	+59.127,5
dont PME	70.866,6	70.679,7	+186,9
dont Non PME	1.158.775,5	1.099.834,9	+58.940,6
Expositions renouvelables	0,0	0,0	+0,0
Autres expositions	507.096,0	484.676,3	+22.419,7
dont PME	98.223,3	100.057,3	-1.834,0
dont Non PME	408.872,7	384.619,0	+24.253,7
Actions	6.310.042,0	6.282.472,9	+27.569,0
Actifs autres que des obligations de crédit	599.551,2	539.936,0	+59.615,2
Total approche NI	14.146.848,8	18.399.495,7	-4.252.646,9
Administrations centrales ou banques centrales	14.972,9	0,0	+14.972,9
Administrations régionales ou locales	69.859,6	0,0	+69.859,6
Entités du secteur public	131.024,0	0,0	+131.024,0
Banques multilatérales de développement	0,0	0,0	+0,0
Organisations internationales	0,0	0,0	+0,0
Etablissements	1.218.880,5	0,0	+1.218.880,5
Entreprises	3.350.867,6	89.602,8	+3.261.264,8
Clientèle de détail	0,0	0,0	+0,0
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0,0	0,0	+0,0
Expositions en défaut	2,4	1,1	+1,2
Eléments présentant un risque particulièrement élevé	36.300,4	77.437,9	-41.137,6
Obligations garanties	281.185,1	0,0	+281.185,1
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	319.113,3	0,0	+319.113,3
Titres d'organismes de placements collectifs	71.099,3	55.703,4	+15.395,9
Expositions sur actions	0,0	0,0	+0,0
Autres expositions	0,0	0,0	+0,0
Total approche standard	5.493.305,2	222.745,3	+5.270.559,9
Total	19.640.153,9	18.622.240,9	+1.017.913,0

Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (EU CR1)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - c, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3					
<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>																
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	12.239.574,5	12.239.574,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-747,2	-747,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	
010 Prêts et avances	27.038.128,0	25.139.442,3	1.874.266,3	195.574,7	6.217,6	189.357,1	-65.961,7	-30.594,1	-35.367,7	-44.817,8	-185,1	-44.632,8	0,0	21.985.890,9	131.777,9	
020 Banques centrales	7,1	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
030 Administrations publiques	1.277.054,0	1.277.054,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-75,3	-75,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	996,5	0,0	
040 Établissements de crédit	1.025.914,1	1.025.911,3	2,9	0,0	0,0	0,0	-290,0	-290,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	389.610,5	0,0	
050 Autres entreprises financières	876.474,3	814.468,2	59.050,3	43.488,4	0,0	43.488,4	-4.868,4	-4.307,2	-561,2	-17.389,0	0,0	-17.389,0	0,0	542.923,3	25.920,3	
060 Entreprises non financières	4.871.628,7	4.403.819,9	446.345,2	51.413,3	1.800,4	49.612,9	-36.494,7	-22.174,1	-14.320,6	-16.440,6	-64,7	-16.375,9	0,0	3.435.090,5	32.472,0	
070 Dont PME	2.895.650,1	2.528.243,0	352.249,7	43.730,5	1.372,7	42.357,7	-24.265,3	-14.117,9	-10.147,4	-15.563,7	-49,6	-15.514,1	0,0	2.488.630,7	25.945,2	
080 Ménages	18.987.049,9	17.618.181,9	1.368.867,9	100.672,9	4.417,2	96.255,7	-24.233,3	-3.747,5	-20.485,8	-10.988,2	-120,3	-10.867,9	0,0	17.617.270,2	73.385,5	
090 Titres de créance	13.993.108,0	13.518.942,1	55.027,8	6.886,2	0,0	203,3	-7.415,8	-6.998,4	-417,4	-6.866,0	0,0	-203,3	0,0	2.289.477,4	0,0	
100 Banques centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
110 Administrations publiques	2.960.186,9	2.823.058,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-1.018,3	-1.018,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	720.880,6	0,0	
120 Établissements de crédit	5.957.788,1	5.737.061,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-2.919,2	-2.919,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	860.249,2	0,0	
130 Autres entreprises financières	1.503.240,9	1.469.350,8	0,0	6.886,2	0,0	203,3	-1.294,3	-1.294,3	0,0	-6.866,0	0,0	-203,3	0,0	589.322,7	0,0	
140 Entreprises non financières	3.571.892,1	3.489.471,8	55.027,8	0,0	0,0	0,0	-2.183,9	-1.766,5	-417,4	0,0	0,0	0,0	0,0	119.024,9	0,0	
150 Expositions hors bilan	8.051.307,1	7.814.780,8	236.526,3	11.871,9	36,7	11.835,2	15.095,7	12.075,8	3.019,9	1.027,9	0,0	1.027,9	-	3.500.882,1	8.582,8	
160 Banques centrales	27,0	27,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	
170 Administrations publiques	1.031.419,3	1.031.419,3	0,0	0,0	0,0	0,0	10,8	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-	1.295,9	0,0	
180 Établissements de crédit	482.358,7	482.335,7	23,0	0,0	0,0	0,0	21,7	21,5	0,3	0,0	0,0	0,0	-	99.935,1	0,0	
190 Autres entreprises financières	478.332,0	473.995,8	4.336,2	215,3	0,0	215,3	1.312,4	1.262,6	49,8	22,6	0,0	22,6	-	299.924,1	0,0	
200 Entreprises non financières	3.362.682,5	3.241.776,1	120.906,5	5.692,2	0,0	5.692,2	12.582,8	10.200,4	2.382,5	424,8	0,0	424,8	-	1.331.382,2	4.645,9	
210 Ménages	2.696.487,6	2.585.227,0	111.260,6	5.964,4	36,7	5.927,7	1.167,9	580,5	587,4	580,5	0,0	580,5	-	1.768.344,9	3.936,9	
220 Total	49.082.543,2	46.473.165,2	2.165.820,4	214.332,8	6.254,3	201.395,6	-58.281,8	-25.516,7	-32.765,1	-50.655,9	-185,1	-43.808,2	0,0	27.776.250,5	140.360,6	

Echéance des expositions (EU CR1-A)

au 30.06.2022 en EUR 1.000	a	b	c	d	e	f
	Valeur exposée au risque nette					
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Prêts et avances	1.418,47	2.193,24	3.084,99	20.426,23	0,00	27.122,92
2 Titres de créance	0,00	2.532,72	7.664,35	3.788,64	0,00	13.985,71
3 Total	1.418,47	4.725,96	10.749,34	24.214,87	0,00	41.108,64

Variations du stock de prêts et avances non performants (EU CR2)

au 30.06.2022 en EUR 1.000	a
	Valeur comptable brute
010 Stock initial de prêts et avances non performants	260.468,4
020 Entrées dans les portefeuilles non performants	71.271,9
030 Sorties hors des portefeuilles non performants	-117.729,4
040 Sorties dues à des sorties de bilan	0,0
050 Sorties dues à d'autres situations	-6.581,0
060 Stock final de prêts et avances non performants	207.429,9

Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés (EU CR2-A)

Au 30.06.2022, le ratio des expositions non performantes de Spuerkeess s'élève à 0,49% soit largement en-dessous du seuil réglementaire de 5% qui exige la publication d'informations supplémentaires. Conformément au paragraphe 3 de l'art. 8 du règlement d'exécution (UE) 2021/637, le tableau EU CR2a ne doit donc pas être publié.

Qualité de crédit des expositions renégociées (EU CQ1)

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Dont dépréciées	Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont en défaut					
<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>								
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
010 Prêts et avances	221.223,0	80.004,4	79.993,6	79.993,6	-1.923,2	-11.329,3	281.249,4	66.616.986,2
020 Banques centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
030 Administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
040 Établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
050 Autres entreprises financières	1.325,3	26.573,2	26.573,2	26.573,2	-138,6	-655,0	27.104,6	25.918.031,5
060 Entreprises non financières	103.833,8	28.461,0	28.461,0	28.461,0	-1.169,5	-9.679,8	121.261,8	18.766.782,8
070 Ménages	116.064,0	24.970,2	24.959,3	24.959,3	-615,1	-994,5	132.882,9	21.932.171,9
080 Titres de créance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
090 Engagements de prêt donnés	3.319,5	24,5	24,5	24,5	0,0	0,0	3.344,0	24,5
100 Total	224.542,5	80.029,0	80.018,1	80.018,1	-1.923,2	-11.329,3	284.593,4	66.617.010,7

Qualité de la renégociation (EU CQ2)

Au 30.06.2022, le ratio des expositions renégociées non performantes de Spuerkeess s'élève à 0,49% soit largement en-dessous du seuil réglementaire de 5% qui exige la publication d'informations supplémentaires. Conformément au paragraphe 3 de l'art. 8 du règlement d'exécution (UE) 2021/637, le tableau EU CQ2 ne doit donc pas être publié.

Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance (EU CQ3)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours			Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	dont: en défaut
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	12.239.574,5	12.239.574,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
010	Prêts et avances	27.038.128,0	27.018.333,8	19.794,2	195.574,7	135.873,7	8.859,4	6.991,3	2.538,6	8.150,5	1.721,9	31.439,2	189.357,1
020	Banques centrales	7,1	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
030	Administrations publiques	1.277.054,0	1.277.054,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
040	Établissements de crédit	1.025.914,1	1.025.914,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
050	Autres entreprises financières	876.474,3	875.067,9	1.406,4	43.488,4	26.524,9	160,6	0,0	0,0	902,8	0,0	15.900,2	43.488,4
060	Entreprises non financières	4.871.628,7	4.865.476,3	6.152,4	51.413,3	32.369,9	3.434,4	2.819,3	85,4	1.737,4	69,6	10.897,5	49.612,9
070	dont: Petites et moyennes entreprises	2.895.650,1	2.891.059,6	4.590,5	43.730,5	26.745,5	2.974,2	2.782,7	85,4	1.120,6	26,3	9.995,8	42.357,7
080	Ménages	18.987.049,9	18.974.814,4	12.235,5	100.672,9	76.978,9	5.264,5	4.172,0	2.453,2	5.510,3	1.652,4	4.641,5	96.255,7
090	Titres de créance	13.993.108,0	13.993.108,0	0,0	6.886,2	6.886,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	203,3
100	Banques centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110	Administrations publiques	2.960.186,9	2.960.186,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120	Établissements de crédit	5.957.788,1	5.957.788,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
130	Autres entreprises financières	1.503.240,9	1.503.240,9	0,0	6.886,2	6.886,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	203,3
140	Entreprises non financières	3.571.892,1	3.571.892,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
150	Expositions de hors bilan	8.051.307,1	-	-	11.871,9	-	-	-	-	-	-	-	11.835,2
160	Banques centrales	27,0	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,0
170	Administrations publiques	1.031.419,3	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,0
180	Établissements de crédit	482.358,7	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,0
190	Autres entreprises financières	478.332,0	-	-	215,3	-	-	-	-	-	-	-	215,3
200	Entreprises non financières	3.362.682,5	-	-	5.692,2	-	-	-	-	-	-	-	5.692,2
210	Ménages	2.696.487,6	-	-	5.964,4	-	-	-	-	-	-	-	5.927,7
220	Total	49.082.543,2	41.011.441,8	19.794,2	214.332,8	142.760,0	8.859,4	6.991,3	2.538,6	8.150,5	1.721,9	31.439,2	201.395,6

Qualité des expositions non performantes par situation géographique (EU CQ4)

		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur comptable / Montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
		Dont non performants		Dont soumises à dépréciation				
				Dont en défaut				
<i>au 30.06.2022</i>								
<i>en EUR 1.000</i>								
010	Expositions au bilan	41.233.696,9	202.460,9	189.560,4	40.783.456,5	-118.398,7	-	-6.662,6
020	Luxembourg	25.965.640,2	184.108,9	176.459,7	25.914.916,8	-103.673,9	-	-1.440,8
030	France	3.038.660,6	2.896,9	2.896,9	2.745.288,3	-3.163,8	-	0,0
040	Allemagne	893.861,8	3.107,8	3.107,8	889.912,1	-3.258,9	-	0,0
050	Belgique	823.749,3	2.542,9	2.542,9	821.789,1	-1.484,3	-	0,0
060							-	
070	Autres pays	10.511.785,1	9.804,5	4.553,1	10.411.550,2	-6.817,8	-	-5.221,8
080	Expositions hors bilan	8.063.179,1	11.871,9	11.835,2	-	-	16.123,6	-
090	Luxembourg	7.716.635,0	11.307,9	11.271,1	-	-	15.435,4	-
100	France	27.528,3	75,5	75,5	-	-	61,8	-
110	Allemagne	37.691,7	41,5	41,5	-	-	155,3	-
120	Belgique	95.148,4	25,7	25,7	-	-	190,3	-
130					-	-		-
140	Autres pays	186.175,6	421,3	421,3	-	-	280,9	-
150	Total	49.296.876,0	214.332,8	201.395,6	40.783.456,5	-118.398,7	16.123,6	-6.662,6

Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité (EU CQ5)

	a	b	c	d	e	f		
							Valeur comptable brute	
							Dont non performants	Dont soumis à dépréciation
au 30.06.2022 en EUR 1.000					Dépréciations cumulées	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes		
010 Agriculture, sylviculture et pêche	37.510,5	277,7	277,7	37.510,5	-211,9	0,0		
020 Industries extractives	360,8	0,0	0,0	360,8	-10,5	0,0		
030 Industrie manufacturière	388.067,0	2.268,1	2.268,1	388.067,0	-6.802,7	0,0		
040 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	226.919,2	2.052,1	2.052,1	226.919,2	-4.109,3	0,0		
050 Production et distribution d'eau	8.651,8	46,5	46,5	8.651,8	-22,4	0,0		
060 Construction	1.218.933,3	12.111,4	12.111,4	1.218.933,3	-9.095,0	0,0		
070 Commerce	251.825,8	2.161,2	2.161,2	251.825,8	-3.795,3	0,0		
080 Transport et stockage	398.643,5	850,6	850,6	384.377,9	-7.405,1	0,0		
090 Hébergement et restauration	79.510,8	2.625,9	2.625,9	79.510,8	-1.413,1	0,0		
100 Information et communication	133.430,2	4.203,6	4.203,6	133.430,2	-3.689,8	0,0		
110 Activités immobilières	1.724.282,1	15.132,1	13.331,8	1.724.282,1	-10.246,3	0,0		
120 Activités financières et d'assurance	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0		
130 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	281.260,4	4.191,7	4.191,7	281.260,4	-4.079,6	0,0		
140 Activités de services administratifs et de soutien	75.007,2	4.334,5	4.334,5	67.809,2	-1.582,2	0,0		
150 Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
160 Enseignement	6.558,2	619,6	619,6	6.558,2	-148,9	0,0		
170 Santé humaine et action sociale	71.085,1	373,2	373,2	71.085,1	-150,7	0,0		
180 Arts, spectacles et activités récréatives	2.618,5	142,5	142,5	2.618,5	-27,4	0,0		
190 Autres services	18.377,5	22,6	22,6	18.377,5	-145,1	0,0		
200 Total	4.923.042,0	51.413,3	49.612,9	4.901.578,4	-52.935,3	0,0		

Evaluation des sûretés - prêts et avances (EU CQ6)

Au 30.06.2022, le ratio des expositions non performantes sur prêts et avances accordées à des entreprises non financières de Spuerkeess s'élève à 0,49% soit largement en-dessous du seuil réglementaire de 5% qui exige la publication d'informations supplémentaires. Suivant le paragraphe 3 de l'art. 8 du règlement d'exécution (UE) 2021/637, le tableau EU CQ6 ne doit donc pas être publié.

Sûretés obtenues par prise de possession cumulée (EU CQ7)

Spuerkeess ne publie pas le tableau CQ7 car elle ne prend jamais possession d'objets ou de biens pris en garantie dans le cas où un client fait défaut.

En cas de défaut, l'hypothèque est exécutée et la vente du bien immobilier est effectuée sans que Spuerkeess n'en assume la propriété.

Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission (EU CQ8)

Au 30.06.2022, le ratio des expositions non performantes sur prêts et avances accordées à des entreprises non financières de Spuerkeess s'élève à 0,49% soit largement en-dessous du seuil réglementaire de 5% qui exige la publication d'informations supplémentaires. Conformément au paragraphe 3 de l'art. 8 du règlement d'exécution (UE) 2021/637, le tableau EU CQ8 ne doit donc pas être publié.

7. Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit

Vue d'ensemble des techniques d'ARC: informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC (EU CR3)

	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
	a	b	c	d	e
<i>au 30.06.2022 en EUR 1.000</i>					
1 Prêts et avances	17.355.608,4	22.117.668,8	21.545.432,2	572.236,6	0,0
2 Titres de créance	11.710.516,8	2.289.477,4	0,0	2.289.477,4	
3 Total	29.066.125,2	24.407.146,2	21.545.432,2	2.861.714,1	0,0
4 <i>Dont expositions non performantes</i>	<i>70.683,0</i>	<i>131.777,9</i>	<i>127.478,7</i>	<i>4.299,2</i>	<i>0,0</i>
5 <i>Dont en défaut</i>	<i>62.974,1</i>	<i>126.586,3</i>	<i>122.297,1</i>	<i>4.289,2</i>	<i>0,0</i>

8. Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche standard

Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions au 30.06.2022 <i>en 1.000</i>	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
	a	b	c	d	e	f
1 Administrations centrales ou banques centrales	13.772.946,4	100.163,2	13.894.640,4	29.776,8	14.972,9	0%
2 Administrations régionales ou locales	1.414.951,5	272.703,4	1.420.091,2	93.225,6	69.859,6	5%
3 Entités du secteur public	1.277.150,4	1.215.005,3	1.266.018,8	586.544,4	131.024,0	7%
4 Banques multilatérales de développement	853.534,8	892,1	853.534,8	0,0	0,0	0%
5 Organisations internationales	146.267,8	27.477,9	146.267,8	13.675,0	0,0	0%
6 Établissements	3.027.630,8	97.214,7	3.000.764,7	56.026,0	1.218.880,5	40%
7 Entreprises	4.768.002,4	324.853,0	4.751.660,1	153.900,8	3.350.867,6	68%
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-
10 Expositions en défaut	1,6	0,0	1,6	0,0	2,4	150%
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	24.200,2	0,0	24.200,2	0,0	36.300,4	150%
12 Obligations garanties	2.811.851,5	0,0	2.811.851,5	0,0	281.185,1	10%
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	566.744,7	100.841,6	566.744,7	20.168,3	319.113,3	54%
14 Organismes de placement collectif	5.687,9	0,0	5.687,9	0,0	71.099,3	1250%
15 Actions	-	-	-	-	-	-
16 Autres éléments	-	-	-	-	-	-
17 TOTAL	28.668.970,2	2.139.151,2	28.741.463,9	953.316,9	5.493.305,2	18%

Approche standard (EU CR5)

Catégories d'expositions au 30.06.2022 en 1.000	Pondération de risque															Total p	Dont non notées q
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o		
1 Administrations centrales ou banques centrales	13.852.892,6	0,0	0,0	0,0	69.298,0	0,0	2.226,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13.924.417,2	19.952,6
2 Administrations régionales ou locales	1.164.018,8	0,0	0,0	0,0	349.298,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1.513.316,8	0,0
3 Entités du secteur public	1.413.715,6	0,0	0,0	0,0	311.491,2	0,0	117.261,2	0,0	0,0	10.095,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1.852.563,2	29.184,5
4 Banques multilatérales de développement	853.534,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	853.534,8	0,7
5 Organisations internationales	159.942,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	159.942,8	13.685,2
6 Établissements	0,0	0,0	0,0	0,0	1.031.488,6	0,0	2.025.302,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3.056.790,7	0,0
7 Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	582.444,1	0,0	2.177.476,0	0,0	0,0	2.145.640,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4.905.560,9	674.374,8
8 Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Expositions en défaut	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24.200,2	0,0	0,0	0,0	0,0	24.200,2	24.200,2
12 Obligations garanties	0,0	0,0	0,0	2.811.851,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2.811.851,5	0,0
13 Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	195.438,7	0,0	222.899,9	0,0	0,0	168.571,9	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	586.913,0	0,0
14 Parts ou actions d'organismes de placement collectif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5.687,9	0,0	5.687,9	5.687,9
15 Expositions sous forme d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 TOTAL	17.444.104,6	0,0	0,0	2.811.851,5	2.539.458,8	0,0	4.545.165,8	0,0	0,0	2.324.307,8	24.204,4	0,0	0,0	5.687,9	0,0	29.694.780,8	767.085,9

9. Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit

Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD (EU CR6)

au 30.06.2022 A-IRB en 1.000	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Clientèle de détail - Autres PME												
	0,00 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,00 à <0,10	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,10 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,25 à <0,50	64.065,6	114.501,8	99,93%	176.898,9	0,31%	4.260	8,61%	-	7.449,7	4,21%	47,8	-54,9
	0,50 à <0,75	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	185.382,7	81.363,7	99,90%	265.510,2	0,78%	5.724	9,86%	-	21.428,1	8,07%	205,2	-234,0
	0,75 à <1,75	185.382,7	81.363,7	99,90%	265.510,2	0,78%	5.724	9,86%	-	21.428,1	8,07%	205,2	-234,0
	1,75 à <2,5	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	2,50 à <10,00	84.117,9	38.075,2	99,69%	119.915,7	4,08%	2.593	10,32%	-	15.985,7	13,33%	507,4	-867,8
	2,5 à <5	62.148,4	21.080,9	99,98%	82.239,2	3,08%	1.673	10,21%	-	10.569,8	12,85%	258,7	-549,3
	5 à <10	21.969,5	16.994,3	99,33%	37.676,5	6,25%	920	10,57%	-	5.415,9	14,37%	248,8	-318,5
	10,00 à <100,00	17.007,9	4.042,4	100,00%	20.825,6	28,51%	754	9,57%	-	4.060,6	19,50%	547,5	-758,2
	10 à <20	7.137,7	2.321,7	100,00%	9.375,9	13,02%	469	10,37%	-	1.618,7	17,27%	126,5	-348,4
	20 à <30	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	30,00 à <100,00	9.870,2	1.720,6	100,00%	11.449,7	41,19%	285	8,93%	-	2.441,8	21,33%	421,0	-409,8
	100,00 (défaut)	14.843,2	2.364,0	100,00%	17.031,9	100,00%	529	36,54%	-	49.299,2	289,45%	3.575,8	-2.742,9
	Sous-total	365.417,3	240.347,0	99,88%	600.182,2	5,08%	13.860	10,33%	-	98.223,3	16,37%	4.883,7	-4.657,9
Clientèle de détail - Autres non-PME													
	0,00 à <0,15	1.067.213,1	656.376,4	100,00%	1.723.589,5	0,09%	99.130	14,33%	-	65.401,0	3,79%	222,6	-246,4
	0,00 à <0,10	535.726,6	410.114,5	100,00%	945.841,1	0,06%	58.026	14,16%	-	26.140,9	2,76%	79,5	-75,2
	0,10 à <0,15	531.486,5	246.261,9	100,00%	777.748,4	0,13%	41.104	14,54%	-	39.260,1	5,05%	143,1	-171,2
	0,15 à <0,25	391.418,7	144.672,1	100,00%	536.090,8	0,16%	37.110	17,05%	-	37.818,3	7,05%	148,4	-171,1
	0,25 à <0,50	151.270,2	53.630,4	100,00%	204.900,6	0,27%	9.810	19,54%	-	23.242,1	11,34%	107,3	-105,7
	0,50 à <0,75	315.212,0	37.156,2	100,00%	352.368,2	0,69%	14.954	16,13%	-	57.201,2	16,23%	390,6	-532,5
	0,75 à <2,50	199.600,3	78.258,3	100,00%	277.858,6	1,79%	31.574	16,37%	-	66.091,7	23,79%	846,0	-1.164,9
	0,75 à <1,75	24.273,2	52.479,7	100,00%	76.752,9	0,90%	24.504	13,19%	-	11.597,4	15,11%	91,0	-147,3
	1,75 à <2,5	175.327,1	25.778,6	100,00%	201.105,7	2,13%	7.070	17,58%	-	54.494,3	27,10%	754,9	-1.017,6
	2,50 à <10,00	78.547,0	16.819,8	100,00%	95.366,8	4,87%	11.237	14,22%	-	23.561,4	24,71%	662,2	-2.102,7
	2,5 à <5	63.525,8	10.653,8	100,00%	74.179,6	4,70%	8.458	13,77%	-	17.683,3	23,84%	481,0	-1.631,8
	5 à <10	15.021,3	6.166,0	100,00%	21.187,2	5,46%	2.779	15,80%	-	5.878,1	27,74%	181,3	-470,8
	10,00 à <100,00	75.796,5	13.664,5	100,00%	89.460,9	24,19%	2.079	17,51%	-	43.429,8	48,55%	4.129,4	-3.432,4
	10 à <20	26.592,7	7.386,6	100,00%	33.979,3	14,08%	411	15,23%	-	11.696,3	34,42%	728,5	-801,8
	20 à <30	22.430,7	1.390,7	100,00%	23.821,4	23,77%	356	12,39%	-	8.290,7	34,80%	701,3	-975,8
	30,00 à <100,00	26.773,0	4.887,2	100,00%	31.660,2	35,35%	1.312	23,80%	-	23.442,8	74,05%	2.699,6	-1.654,8
	100,00 (défaut)	32.277,8	1.850,5	100,00%	34.128,3	100,00%	2.707	42,49%	-	92.127,1	269,94%	9.281,4	-7.521,3
	Sous-total	2.311.335,6	1.002.428,1	100,00%	3.313.763,7	2,14%	208.601	15,83%	-	408.872,7	12,34%	15.788,0	-15.277,0

au 30.06.2022 A-IRB en 1.000	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière													
	0,00 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,00 à <0,10	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,10 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,25 à <0,50	49.180,4	10.896,6	100,00%	60.077,0	0,31%	256	10,12%	-	3.056,5	5,09%	19,1	-4,5
	0,50 à <0,75	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,75 à <2,50	336.672,9	25.945,1	100,00%	362.618,0	0,78%	714	10,07%	-	34.899,5	9,62%	285,8	-207,1
	0,75 à <1,75	336.672,9	25.945,1	100,00%	362.618,0	0,78%	714	10,07%	-	34.899,5	9,62%	285,8	-207,1
	1,75 à <2,5	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	2,50 à <10,00	76.449,8	4.887,7	100,00%	81.337,4	3,50%	220	10,05%	-	19.695,7	24,21%	286,0	-558,4
	2,5 à <5	65.992,9	4.687,7	100,00%	70.680,5	3,08%	192	10,05%	-	16.135,4	22,83%	218,9	-324,5
	5 à <10	10.456,9	200,0	100,00%	10.656,9	6,25%	28	10,09%	-	3.560,4	33,41%	67,2	-233,9
	10,00 à <100,00	13.444,0	685,0	100,00%	14.129,0	23,80%	36	10,70%	-	7.107,4	50,30%	376,8	-108,8
	10 à <20	8.723,6	0,0	-	8.723,6	13,02%	19	10,00%	-	3.927,3	45,02%	113,5	-38,7
	20 à <30	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	30,00 à <100,00	4.720,4	685,0	100,00%	5.405,4	41,19%	17	11,82%	-	3.180,2	58,83%	263,3	-70,1
	100,00 (défaut)	9.462,2	309,8	100,00%	9.772,0	100,00%	32	5,00%	-	6.107,5	62,50%	1.056,7	-281,4
Sous-total		485.209,2	42.724,2	100,00%	527.933,4	3,60%	1.258	10,00%	-	70.866,6	13,42%	2.024,5	-1.160,2
Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière													
	0,00 à <0,15	10.995.168,6	1.042.193,8	100,00%	12.037.362,4	0,13%	31.331	10,04%	-	400.924,9	3,33%	1.510,4	-668,3
	0,00 à <0,10	0,0	300.322,4	100,00%	300.322,4	0,04%	512	10,10%	-	4.226,7	1,41%	12,6	0,0
	0,10 à <0,15	10.995.168,6	741.871,4	100,00%	11.737.040,0	0,13%	30.819	10,04%	-	396.698,3	3,38%	1.497,8	-668,3
	0,15 à <0,25	0,0	108.680,4	100,00%	108.680,4	0,17%	199	10,10%	-	4.636,0	4,27%	18,9	0,0
	0,25 à <0,50	2.783.047,2	121.597,1	100,00%	2.904.644,3	0,27%	7.566	10,04%	-	171.295,8	5,90%	781,2	-499,4
	0,50 à <0,75	1.471.428,4	67.712,6	100,00%	1.539.141,0	0,67%	4.967	10,03%	-	174.786,6	11,36%	1.040,5	-1.605,1
	0,75 à <2,50	789.811,2	159.165,7	100,00%	948.977,0	1,80%	1.916	10,03%	-	204.078,4	21,51%	1.709,6	-7.931,1
	0,75 à <1,75	0,0	104.825,5	100,00%	104.825,5	0,90%	146	10,06%	-	14.523,9	13,86%	94,8	0,0
	1,75 à <2,5	789.811,2	54.340,2	100,00%	844.151,5	1,91%	1.770	10,03%	-	189.554,4	22,46%	1.614,8	-7.931,1
	2,50 à <10,00	191.470,8	63.176,7	100,00%	254.647,4	5,15%	610	10,05%	-	100.857,3	39,61%	1.317,0	-3.301,1
	2,5 à <5	0,0	44.590,0	100,00%	44.590,0	4,54%	60	10,08%	-	16.608,3	37,25%	204,1	0,0
	5 à <10	191.470,8	18.586,7	100,00%	210.057,4	5,28%	550	10,04%	-	84.249,0	40,11%	1.113,0	-3.301,1
	10,00 à <100,00	90.045,1	7.897,8	100,00%	97.942,9	23,52%	284	10,10%	-	66.975,2	68,38%	2.321,4	-2.625,2
	10 à <20	0,0	5.074,7	100,00%	5.074,7	14,08%	3	11,04%	-	3.396,2	66,92%	78,9	0,0
	20 à <30	88.937,2	1.960,9	100,00%	90.898,1	23,77%	279	10,05%	-	62.250,9	68,48%	2.170,5	-2.625,2
	30,00 à <100,00	1.107,9	862,2	100,00%	1.970,1	36,55%	2	10,00%	-	1.328,1	67,41%	72,0	0,0
	100,00 (défaut)	53.243,1	3.111,0	100,00%	56.354,1	100,00%	221	5,00%	-	35.221,3	62,50%	6.786,8	-2.984,1
Sous-total		16.374.214,5	1.573.535,0	100,00%	17.947.749,5	0,80%	47.094	10,02%	-	1.158.775,5	6,46%	15.485,8	-19.614,3
Total - Approche NI avancée		19.536.176,7	2.859.034,3	99,99%	22.389.628,9	1,18%	270.813	10,89%	-	1.736.738,1	7,76%	38.181,9	-40.709,4

2). Approche NI fondation

au 30.06.2022 F-IRB en 1.000	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Entreprises - Autres													
	0,00 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,00 à <0,10	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,10 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	64.958,2	88.389,4	74,48%	130.793,4	0,23%	10	44,90%	1,83	63.302,8	48,40%	132,7	-106,3
	0,25 à <0,50	142.478,6	315.363,5	64,65%	340.037,4	0,38%	56	43,58%	3,48	263.203,7	77,40%	562,9	-690,9
	0,50 à <0,75	210.653,4	283.895,3	67,06%	366.499,2	0,65%	46	42,13%	2,90	315.985,0	86,22%	1.002,1	-1.671,6
	0,75 à <2,50	565.310,3	175.917,9	65,41%	676.625,1	1,32%	91	42,59%	2,78	751.026,8	111,00%	3.806,6	-3.708,3
	0,75 à <1,75	460.323,8	121.923,3	65,95%	537.774,1	1,14%	59	42,74%	2,73	575.479,8	107,01%	2.623,4	-2.183,2
	1,75 à <2,5	104.986,5	53.994,6	64,19%	138.851,0	2,03%	32	42,03%	2,98	175.546,9	126,43%	1.183,2	-1.525,1
	2,50 à <10,00	570.906,6	265.424,3	70,75%	752.353,0	4,08%	89	42,27%	3,51	1.180.003,0	156,84%	12.855,6	-17.055,2
	2,5 à <5	409.485,3	221.630,2	72,37%	561.389,4	3,25%	47	42,79%	3,67	859.141,8	153,04%	7.799,0	-10.256,6
	5 à <10	161.421,3	43.794,1	62,53%	190.963,5	6,53%	42	40,72%	3,04	320.861,2	168,02%	5.056,7	-6.798,5
	10,00 à <100,00	10.169,7	427,5	50,51%	3.454,1	12,09%	5	45,00%	3,21	8.256,9	239,04%	188,0	-236,0
	10 à <20	10.169,7	427,5	50,51%	3.454,1	12,09%	5	45,00%	3,21	8.256,9	239,04%	188,0	-236,0
	20 à <30	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	30,00 à <100,00	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	100,00 (défaut)	882,1	0,0	-	882,1	100,00%	2	45,00%	4,12	0,0	-	396,9	-882,1
Sous-total		1.565.358,9	1.129.418,0	67,57%	2.270.644,2	1,98%	299	42,69%	3,09	2.581.778,3	113,70%	18.944,9	-24.350,3
Entreprises - PME													
	0,00 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,00 à <0,10	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,10 à <0,15	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	0,15 à <0,25	23.193,7	15.370,1	53,85%	30.535,5	0,23%	31	44,31%	4,39	14.641,5	47,95%	31,1	-58,0
	0,25 à <0,50	108.972,7	164.144,3	66,86%	213.359,5	0,35%	119	42,11%	3,67	103.717,3	48,61%	314,8	-358,9
	0,50 à <0,75	124.542,3	88.645,7	66,96%	192.140,7	0,62%	80	40,95%	3,54	109.826,0	57,16%	488,9	-585,5
	0,75 à <2,50	545.447,7	433.843,6	67,63%	825.123,1	1,50%	184	39,20%	3,76	627.053,1	76,00%	4.832,1	-3.439,1
	0,75 à <1,75	330.455,6	218.806,0	63,55%	455.100,6	1,11%	100	39,14%	3,78	327.307,8	71,92%	1.954,4	-1.474,1
	1,75 à <2,5	214.992,2	215.037,5	71,78%	370.022,5	1,99%	84	39,27%	3,74	299.745,3	81,01%	2.877,7	-1.964,9
	2,50 à <10,00	367.641,9	160.417,3	65,43%	462.415,4	4,76%	173	40,03%	3,28	436.855,0	94,47%	8.555,6	-7.439,4
	2,5 à <5	193.673,9	119.270,4	63,41%	269.942,5	3,24%	110	41,27%	3,67	246.020,3	91,14%	3.563,0	-4.755,0
	5 à <10	173.967,9	41.146,9	71,28%	192.472,9	6,88%	63	38,30%	2,74	190.834,7	99,15%	4.992,6	-2.684,3
	10,00 à <100,00	39.259,4	8.292,5	61,45%	43.842,0	12,06%	18	43,00%	4,25	66.818,3	152,41%	2.273,4	-1.380,7
	10 à <20	39.259,4	8.292,5	61,45%	43.842,0	12,06%	18	43,00%	4,25	66.818,3	152,41%	2.273,4	-1.380,7
	20 à <30	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	30,00 à <100,00	0,0	0,0	-	0,0	-	0	-	-	0,0	-	0,0	0,0
	100,00 (défaut)	18.046,7	149,6	39,34%	17.448,0	95,78%	16	38,34%	3,34	806,0	4,62%	6.359,1	-7.005,0
Sous-total		1.227.104,4	870.863,1	66,70%	1.784.864,2	3,27%	621	40,12%	3,62	1.359.717,4	76,18%	22.855,0	-20.266,6

Les RWA additionnels liés à l'introduction d'une pondération à risque moyenne minimum de 15% selon la circulaire CSSF 16/643 ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Les maturités moyennes sont basées sur les maturités telles que définies dans la réglementation CRR pour le calcul des exigences de fonds propres. On constate pour la clientèle de détail de la Banque une très forte concentration des encours avec une probabilité de défaut située aux échelons « 0,00 à < 0,15 ».

En ce qui concerne les taux de LGD de la clientèle de détail, le régulateur impose l'utilisation d'un taux de LGD de 10% pour l'immobilier résidentiel. Pour les autres produits de la clientèle de détail, les taux de LGD ont été calculés sur base des observations historiques de la Banque.

Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC (EU CR7-A)

	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA		
		Protection de crédit financée								Protection de crédit non financée		RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)			Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
au 30.06.2022 A-IRB en EUR 1.000														
1 Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.1 Dont PME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Dont financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Dont autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Clientèle de détail	22.389.628,9	0,00%	82,52%	82,52%	0,00%	0,00%	17,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1.736.738,1
4.1 Dont biens immobiliers PME	527.933,4	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	70.866,6
4.2 Dont biens immobiliers non-PME	17.947.749,5	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1.158.775,5
4.3 Dont expositions renouvelables éligibles	0,0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	0,0
4.4 Dont autres PME	600.182,2	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	98.223,3
4.5 Dont autres non-PME	3.313.763,7	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	408.872,7
5 Total	22.389.628,9	0,00%	82,52%	82,52%	0,00%	0,00%	17,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1.736.738,1

	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA		
		Protection de crédit financée					Protection de crédit non financée					RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)			Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
1 Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Entreprises	6.254.817,9	0,16%	21,89%	21,34%	0,00%	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	5.500.517,6
3,1 Dont PME	1.784.864,2	0,40%	47,13%	47,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1.359.717,4
3,2 Dont financement spécialisé	2.199.309,6	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1.559.021,9
3,3 Dont autres	2.270.644,2	0,12%	23,26%	21,74%	0,00%	1,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	2.581.778,3
4 Total	6.254.817,9	0,16%	21,89%	21,34%	0,00%	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	5.500.517,6

Etat des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI (EU CR8)

		Montant d'exposition pondéré
en 1.000		a
1	Montant d'exposition pondéré au 31.03.2022	14.155.515,2
2	Taille de l'actif (+/-)	-215.160,1
3	Qualité de l'actif (+/-)	+29.115,2
4	Mises à jour des modèles (+/-)	+0,0
5	Méthodologie et politiques (+/-)	+0,0
6	Acquisitions et cessions (+/-)	+0,0
7	Variations des taux de change (+/-)	+158.227,9
8	Autres (+/-)	+19.150,5
9	Montant d'exposition pondéré au 30.06.2022	14.146.848,8

La diminution des montants pondérés entre le 31.03.2022 et le 30.06.2022 provient essentiellement de la baisse de la taille de l'actif qui a partiellement été compensée par la variation des taux de change (appréciation du cours de l'USD par rapport à l'EUR).

10. Informations relatives aux expositions de financement spécialisé et aux expositions sous forme d'actions selon la méthode de pondération simple

Expositions de financement spécialisé et sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple (EU CR10)

Financement de projets (EU CR10.1)

Financement spécialisé : Financement de projets (approche par référencement)							
Catégories réglementaires au 30.06.2022 en 1.000	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	8.288,2	13.598,4	50,00%	18.487,0	9.298,6	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	108.757,8	3.570,0	70,00%	110.542,8	66.844,1	442,2
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	10.861,7	2,5	70,00%	10.861,7	6.371,6	43,4
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	71.207,4	62.171,3	90,00%	117.290,5	89.839,2	938,3
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	115,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	115,00%	0,0	0,0	0,0
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	250,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	250,00%	0,0	0,0	0,0
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	1.594,2	927,5	-	2.289,9	0,0	1.144,9
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	457,9	100,0	-	507,9	0,0	254,0
Total	Inférieure à 2,5 ans	20.744,1	14.528,4		31.638,5	15.670,2	1.188,4
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	180.423,1	65.841,3		228.341,2	156.683,4	1.634,5

Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (EU CR10.2)

Financement spécialisé : Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)							
Catégories réglementaires au 30.06.2022 en 1.000	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	59.354,7	17.961,9	50,00%	72.821,7	32.700,5	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	431.258,2	135.558,5	70,00%	514.757,5	316.386,3	2.059,0
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	374.265,4	98.968,0	70,00%	448.455,8	291.339,6	1.793,8
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	470.914,9	393.194,4	90,00%	736.384,9	602.249,3	5.891,1
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	37.402,7	814,8	115,00%	38.012,3	43.252,9	1.064,3
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	61.051,0	1.334,0	115,00%	62.042,2	63.960,6	1.737,2
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	5,7	0,0	250,00%	5,7	11,0	0,5
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	2.014,2	250,00%	1.021,4	1.965,0	81,7
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	5.428,3	2.258,7	-	7.122,3	0,0	3.561,2
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	13.021,1	764,1	-	13.403,2	0,0	6.701,6
Total	Inférieure à 2,5 ans	476.456,8	120.003,4		566.417,8	367.304,0	6.419,8
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	976.245,3	532.865,3		1.327.609,2	984.561,2	16.470,6

Financement d'objet (EU CR10.3)

Financement spécialisé : Financement d'objets (approche par référencement)							
Catégories réglementaires au 30.06.2022 en 1.000	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
		a	b	c	d	e	f
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	50,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	70,00%	0,0	0,0	0,0
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	70,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	45.302,8	0,0	90,00%	45.302,8	34.803,0	362,4
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	115,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	115,00%	0,0	0,0	0,0
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	250,00%	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	250,00%	0,0	0,0	0,0
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Total	Inférieure à 2,5 ans	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	45.302,8	0,0		45.302,8	34.803,0	362,4

Financement de matières premières (EU CR10.4)

Ce tableau ne s'applique pas à Spuerkeess.

Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple (EU CR10.5)

Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories au 30.06.2022 en 1.000	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
	a	b	c	d	e	f
Expositions sur capital-investissement	0,0	0,0	190,00%	0,0	0,0	0,0
Expositions sur actions cotées	39.355,9	0,0	290,00%	39.355,9	114.132,1	314,8
Autres expositions sur actions	1.674.570,2	0,0	370,00%	1.674.570,2	6.195.909,9	40.189,7
Total	1.713.926,1	0,0		1.713.926,1	6.310.042,0	40.504,5

11. Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie (CRR)

Analyse des expositions au CCR par approche (EU CCR1)

au 30.06.2022 en 1.000		a	b	c	d	e	f	g	h
		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	69.697,3	161.825,4	-	1,4	702.333,5	323.822,8	323.822,8	224.934,2
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé	-	-	-	-	-	-	-	-
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	765.835,3	624.821,5	624.821,5	294.132,2
5	VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Total					1.468.168,8	948.644,3	948.644,3	519.066,4

Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA (EU CCR2)

au 30.06.2022 en 1.000		a	b
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	-	-
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 x)	-	-
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 x)	-	-
4	Opérations soumises à la méthode standard	853.220,4	137.598,7
EU4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-
5	Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	853.220,4	137.598,7

L'ajustement de valeur sur actifs (CVA) représente la différence entre une valorisation sans risque et une valorisation qui prend en compte la probabilité de défaut de la contrepartie. La Banque calcule une charge réglementaire pour la CVA suivant l'approche standard. Le calcul de la CVA inclut les dérivés de gré à gré et les opérations de financement sur titres (SFT).

Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque (EU CCR3)

Catégories d'expositions au 30.06.2022 en 1.000	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
1 Administrations centrales ou banques centrales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Administrations régionales ou locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Entités du secteur public	2.130,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.130,93
4 Banques multilatérales de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Établissements	0,00	0,00	0,00	0,00	334.438,64	261.743,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596.182,36
7 Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.607,73	0,00	0,00	87.875,58	0,00	0,00	92.483,31
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0,00	0,00	0,00	0,00	7.361,89	631.860,63	0,00	0,00	68.485,35	0,00	0,00	707.707,87
10 Autres éléments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11 Valeur d'exposition totale	2.130,93	0,00	0,00	0,00	341.800,53	898.212,07	0,00	0,00	156.360,93	0,00	0,00	1.398.504,46

Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD (EU CCR4)

Entreprises

Échelle de PD	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWA)	Densité des montants d'exposition pondérés
1 0,00 à <0,15	0,0	-	0	-	-	0,0	-
2 0,15 à <0,25	0,0	-	0	-	-	0,0	-
3 0,25 à <0,50	0,0	-	0	-	-	0,0	-
4 0,50 à <0,75	884,8	0,65%	2	45,00%	3,49	886,9	100,23%
5 0,75 à <2,50	1.683,6	1,18%	2	45,00%	3,71	2.118,6	125,84%
6 2,50 à <10,00	2.273,4	3,23%	1	45,00%	1,00	2.848,5	125,30%
7 10,00 à <100,00	0,0	-	0	-	-	0,0	-
8 100,00 (défaut)	0,0	-	0	-	-	0,0	-
Sous-total	4.841,8	2,04%	5	45,00%	2,40	5.854,0	120,91%

Clientèle de détail

Échelle de PD		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWA)	Densité des montants d'exposition pondérés
1	0,00 à <0,15	17,7	0,13%	1	3,68%	-	0,2	1,26%
2	0,15 à <0,25	0,0	-	0	-	-	0,0	-
3	0,25 à <0,50	0,0	-	0	-	-	0,0	-
4	0,50 à <0,75	0,0	-	0	-	-	0,0	-
5	0,75 à <2,50	0,0	-	0	-	-	0,0	-
6	2,50 à <10,00	0,0	-	0	-	-	0,0	-
7	10,00 à <100,00	348,1	36,57%	2	3,68%	-	39,9	11,47%
8	100,00 (défaut)	210,4	100,00%	2	33,00%	-	771,2	366,56%
Sous-total		576,2	58,61%	5	14,38%	-	811,4	140,80%
Total		5.418,0	8,06%	10	41,74%	2,14	6.665,4	123,02%

Composition des sûretés pour les expositions au CCR (EU CCR5)

Type de sûreté au 30.06.2022 en 1.000	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
	a	b	c	d	e	f	g	h
1 Espèces — monnaie nationale	0,0	705.030,1	0,0	206.686,2	0,0	1.937,0	0,0	21.842,0
2 Espèces — autres monnaies	0,0	253.611,6	0,0	90.426,9	0,0	0,0	0,0	0,0
3 Dette souveraine nationale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 Autre dette souveraine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 Dette des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6 Obligations d'entreprise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7 Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8 Autres sûretés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9 Total	0,0	958.641,7	0,0	297.113,1	0,0	1.937,0	0,0	21.842,0

Expositions sur dérivés de crédit (EU CCR6)

La Banque n'a pas de dérivés de crédit dans ses livres au 30.06.2022.

Etats des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM (EU CCR7)

La Banque n'applique pas la méthode du modèle interne (MMI).

Expositions sur les CCP (EU CCR8)

<i>au 30.06.2022</i>		a	b
<i>en 1.000</i>		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		161.426,1
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	345.746,7	139.519,8
3	i) Dérivés de gré à gré	345.746,7	139.519,8
4	ii) Dérivés négociés en bourse	0,0	0,0
5	iii) Opérations de financement sur titres	0,0	0,0
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0,0	0,0
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	0,0	
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	109.531,5	21.906,3
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0,0	0,0
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	0,0	0,0
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		0,0
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	0,0	0,0
13	i) Dérivés de gré à gré	0,0	0,0
14	ii) Dérivés négociés en bourse	0,0	0,0
15	iii) Opérations de financement sur titres	0,0	0,0
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0,0	0,0
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	0,0	
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	0,0	0,0
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0,0	0,0
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	0,0	0,0

12. Publication d'informations sur les expositions aux positions de titrisation

Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (EU SEC1)

	au 30.06.2022 en EUR 1.000														
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	L'établissement agit en tant qu'initiateur						L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques			Synthétiques			Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
STS	Non STS		dont TRS	Sous-total	STS	Non STS		STS	Non STS			STS	Non STS		
dont TRS	dont TRS														
1	Total des expositions														
2	Clientèle de détail (total)														
3	prêts hypothécaires résidentiels														
4	cartes de crédit														
5	autres expositions sur la clientèle de détail														
6	retitrisation														
7	Clientèle de gros (total)														
8	prêts aux entreprises														
9	prêts hypothécaires commerciaux														
10	contrats de location et créances à recevoir														
11	autres expositions sur la clientèle de gros														
12	retitrisation														

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (EU SEC 2)

Ce tableau ne s'applique pas à Spuerkeess.

Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor (EU SEC 3)

Ce tableau ne s'applique pas à Spuerkeess.

Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur (EU SEC 4)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	EU-p	EU-q
	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
au 30.06.2022 en 1.000																	
1,0 Total des expositions	30.206,6	13.548,8	2.346,6	13,8	4,9	-	46.115,8	-	4,9	-	11.094,3	-	61,1	-	887,5	-	4,9
2,0 Titrisation classique	30.206,6	13.548,8	2.346,6	0,0	4,9	-	46.102,0	-	4,9	-	11.047,5	-	61,1	-	883,8	-	4,9
3,0 Titrisation	30.206,6	13.548,8	2.346,6	0,0	0,0	-	46.102,0	-	0,0	-	11.047,5	-	0,0	-	883,8	-	0,0
4,0 Sous-jacent de détail	30.206,6	13.548,8	2.346,6	0,0	0,0	-	46.102,0	-	0,0	-	11.047,5	-	0,0	-	883,8	-	0,0
5,0 Dont STS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
6,0 Clientèle de gros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
7,0 Dont STS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
8,0 Retitrisation	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	-	0,0	-	4,9	-	0,0	-	61,1	-	0,0	-	4,9
9,0 Titrisation synthétique	0,0	0,0	0,0	13,8	0,0	-	13,8	-	0,0	-	46,9	-	0,0	-	3,7	-	0,0
10,0 Titrisation	0,0	0,0	0,0	13,8	0,0	-	13,8	-	0,0	-	46,9	-	0,0	-	3,7	-	0,0
11,0 Sous-jacent de détail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
12,0 Clientèle de gros	0,0	0,0	0,0	13,8	0,0	-	13,8	-	0,0	-	46,9	-	0,0	-	3,7	-	0,0
13,0 Retitrisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0

Expositions titrisées par l'établissement - Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique (EU SEC 5)

Ce tableau ne s'applique pas à Spuerkeess.

13. Publication d'informations sur le risque de marché et la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)

Risque de marché dans le cadre de l'approche standard (EU MR1)

au 30.06.2022		a
en 1.000		RWA
Produits fermes		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	0,0
2	Risque sur actions (général et spécifique)	0,0
3	Risque de change	650.374,3
4	Risque sur matières premières	0,0
Options		
5	Méthode simplifiée	0,0
6	Méthode delta-plus	0,0
7	Méthode par scénarios	0,0
8	Titrisation (risque spécifique)	0,0
9	Total	650.374,3

